



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention de l'association sportive Prouzel-Plachy. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2018

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Raccordement au réseau d'alimentation en eau potable de l'habitation au 1 rue de Saint-Sauflieu

Le maire expose à l'assemblée que l'habitation située au 1 rue de Saint-Sauflieu n'est pas raccordée au réseau d'alimentation en eau potable et précise que la commune a l'obligation de raccorder toute habitation au réseau. Profitant des travaux de viabilisation du lotissement des Coteaux, des devis ont été demandés à des entreprises spécialisées avant d'effectuer les travaux. Avec le même cahier des charges (linéaire, talutage, terrassement, canalisation, pose d'une borne incendie...) les devis reçus sont les suivants :

- Véolia : 35 755,20€ HT
- SPEE : 23 530,80€ HT

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir l'entreprise SPEE pour les travaux.

Considérant qu'une tranchée sera ouverte pour ces travaux, le conseil municipal se pose la question d'en profiter pour poser une canalisation d'évacuation des eaux usées ainsi qu'un fourreau télécom.

Le maire précise que la commune n'est pas compétente pour les travaux d'assainissement collectif, la compétence étant déléguée au Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle (SIAVS), celui-ci va être interrogé à ce sujet.

Quant au fourreau télécom, des devis vont être demandés.

3- Remplacement de véhicule pour le service technique

Le maire informe que le Berlingo utilisé par le service technique a été présenté au contrôle technique le 2 août 2018. Il est indiqué sur le procès verbal une défaillance critique au niveau du châssis avec une corrosion excessive affectant la rigidité de l'assemblage et des défaillances majeures nombreuses (usure excessive des rotules, usure de la timonerie de direction, amortisseurs donnant des signes de fuites...) rendant le véhicule hors service. Le maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à la conduite à tenir.

Après discussions les élus décident d'orienter les recherches vers un véhicule camion benne (avec option tri-flash, sérigraphie et essence) et demandent au maire de rechercher ce matériel en neuf, occasion ou leasing afin de comparer les différentes propositions

4 - Décision modificative n° 1 budget principal : paiement fonds de concours travaux de voirie résidence de l'Orée

Le maire explique que les travaux de voirie dans la résidence de l'Orée (aménagement du rond point) d'un montant de 1 613,97€ avaient été budgétisés en section d'investissement chapitre 21. La trésorerie a demandé que cette dépense soit inscrite au chapitre 2041512 (fonds de concours).

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à la décision modificative suivante :

- Compte 6188 : - 1 613,97€
- Compte 2041512 : + 1 613,97€
- Compte 021 (investissement recette) : + 1 613,97€
- Compte 023 (fonctionnement dépense) : + 1 613,97€

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité l'opération comptable.

5 - Voyage organisé au parc la mer de sable

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser les chèques des participants au voyage organisé par la commune au parc d'attraction la mer de sable pour un montant total de 680€.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité l'encaissement des chèques.

6 - Bons d'achat pour le semi-marathon de l'Ecce Homo

Le maire donne la parole à Jean-Michel Salon.

Ce dernier informe officiellement que ce sera la 35ème et dernière édition du semi-marathon. Il apparaît que de moins en moins de participants s'inscrivent à cette course chaque année, les coureurs s'orientent davantage vers les trails, courses nature... De plus les habitants du village semblent peu intéressés par cette course puisqu'ils sont peu présents en tant que coureurs ou spectateurs. Les membres du conseil municipal, déjà informés, comprennent la décision et remercient Jean-Michel Salon de son investissement personnel pour l'organisation des éditions précédentes.

Dans le cadre de l'organisation de cette dernière édition du semi-marathon de l'Ecce Homo il est proposé à l'assemblée d'acheter au magasin Pro Sport des bons d'achat à remettre aux meilleurs participants de chaque catégorie pour un montant total de 504€.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité l'achat.

7 - Défibrillateur au stade de foot pour l'AS Prouzel-Plachy

Le maire donne lecture d'une correspondance du Docteur Alexandre Fournier sollicitant l'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique qui serait installé au stade de foot utilisé par l'AS Prouzel-Plachy.

Ce matériel serait acheté par les communes de Plachy-Buyon et de Prouzel à raison de 50% chacune. En profitant d'un marché passé par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest le coût serait de 1 285€ TTC.

Après délibération l'assemblée autorise à l'unanimité le maire à établir une convention avec la commune de Prouzel pour l'achat du défibrillateur avec une quote part de 50% à charge de la commune de Plachy-Buyon.

8 - Demande de subvention de l'AS Prouzel-Plachy

Le maire présente un dossier de demande de subvention déposé par l'AS Prouzel-Plachy.

Le dossier comprend le projet du club, un bilan financier ainsi que le dernier compte rendu de l'assemblée générale de l'association.

Le nouveau président élu est monsieur Benoît Boilet. Une deuxième équipe sénior a été créée ainsi qu'une équipe féminine et les comptes sont tout juste équilibrés.

Afin de soutenir le club dans cette nouvelle dynamique les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de 120€.

9 - Questions et informations diverses

- Le maire fait un point sur la situation des agents en congé maladie.
- Le maire présente une demande de stage de monsieur Christophe Duviervier, actuellement en classe de 4ème à la MFR d'Yzengremer. La période de stage serait du 7 janvier 2019 au 5 avril 2019 avec un total de 8 semaines de stage dans la commune. Le maire précise que le stagiaire doit toujours être accompagné de son tuteur et n'aura pas le droit d'utiliser des outils à moteur. Le conseil municipal valide le principe et invite le maire à recevoir l'intéressé pour un entretien.
- Les dalles pour la pose des bennes à papier seront réalisées semaine 39.
- Lors de la collecte de sang du jeudi 30 août 2018, 60 personnes se sont présentées pour faire un don de sang.
- La demande de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune concernant la zone AUB sera présentée au conseil communautaire du lundi 24 septembre 2018.
- Le maire informe que pendant les vacances scolaires la communauté de communes a remplacé la clôture de l'école et installé un nouveau portail d'entrée.

- Jean-Luc Hermant a représenté la commune lors de la commission de sécurité à l'école le 6 septembre 2018. Le rapport de la commission sera prochainement adressé à la commune.
- Jean-Luc Hermant signale un trou dans la voirie rue des clabaudois au niveau de la boulangerie. Le service technique aura la charge de le boucher avec de l'enrobé à froid.
- Jean-Michel Salon a remarqué une baisse notable du réseau "d'Orange" sur le secteur, Manuel Henocque précise qu'il est possible de s'équiper du boîtier Femtocell afin d'optimiser la réception du réseau mobile. Chaque opérateur télécom propose ce type de matériel et la prestation est payante.
- Jean-Michel Salon rappelle que le samedi 29 octobre 2018, il y aura une opération "Nettoyons la nature" à Plachy-Buyon coordonnée par madame Véronique Fardoux.
- Jean-Michel Salon demande si beaucoup de frelons asiatiques ont été repérés sur la commune. Deux nids ont été détruits cet été à Plachy-Buyon et depuis le début d'année plus de 70 nids ont été détruits dans le département par les pompiers. Le maire ajoute que le service de la protection civile de la Préfecture de la Somme est d'astreinte 7j/7j et 24h/24h, il est à contacter au 03 22 97 80 80 en cas de découverte de nid de frelons asiatiques. Ce sont les pompiers qui interviennent à la charge de l'Etat.
- Christian Herbet demande ce qu'il en est de la reprise des concessions abandonnées dans le cimetière. Le maire répond que la procédure est à finaliser et que toutes ne pourront pas être reprises en une fois.
Christian Herbet demande s'il serait possible de réfléchir pour installer de cavurnes dans le cimetière. Le maire indique qu'il faut déterminer l'endroit où les installer et ne se montre pas opposé au principe.
- Christian Herbet a suggéré de faire sonner les cloches de l'église le 11 novembre 2018 à 11h afin de marquer la fin de la commémoration du centenaire de la guerre 14/18.
- Evelyne Fraboulet signale que la peinture du passage pour piétons route de Beauvais s'efface. Celle-ci va être refaite par le service technique.
- Franck Lécivain signale à nouveau la dangerosité de l'arrêt de bus dans le sens Conty/Amiens. Les jeunes circulent sur la route pour remonter la rue Edouard Philogène-Wallet. Le maire répond qu'il est conscient du problème, la solution serait peut-être de déplacer cet arrêt et de l'installer au niveau du cheval en face de celui de la ligne Amiens/Conty.
- Martine Fauquembergue rappelle la sortie mycologique qui aura lieu le 27 octobre 2018 au bois de Frémontiers. Il reste encore des places si des personnes souhaitent participer, les inscriptions se font en mairie.

Sans autre question la séance est levée à 23h20.